



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 17 septembre 2019 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 23 septembre 2019 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Rentrée scolaire 2019/2020 – Information du Conseil Municipal

- donné acte de la communication relative à la rentrée scolaire 2019/2020.

2 - Interventions du Conseil Départemental de la Côte d'Or sur le territoire métropolitain – Demande de passation d'un accord de partenariat

- donné son accord pour solliciter du Conseil Départemental de la Côte d'Or la conclusion d'un accord de partenariat à l'instar des accords que l'assemblée départementale a décidé de signer avec les pôles urbains de la métropole dijonnaise au sens du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacement (PLUI – HD), à savoir Longvic, Quetigny, Saint-Apollinaire, Talant, Chevigny-Saint-Sauveur, Chenôve et Fontaine-les-Dijon ;
- autorisé M. le Maire à signer l'accord de partenariat à intervenir avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or ainsi que tout acte à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

I - ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A - URBANISME

3 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal – Cession du lot « Avenue 1 » - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre à la société PROMOTION PICHET ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot « Avenue 1 » de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

4 - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles – Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Grand Dijon Habitat – Compte rendu financier de l'année 2018 – Approbation

- approuvé le compte-rendu financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2018.

B – ECOLOGIE URBAINE

5 - Demande de label Cit'ergie

- approuvé les nouveaux objectifs énergétiques et climatiques pour tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050 ;
- approuvé les objectifs de Dijon métropole dans le cadre de la Convention des Maires ;
- approuvé la demande commune de labellisation Cit'ergie Ville de Dijon/Dijon métropole, et d'approuver le programme d'actions en annexe.

C – LOGEMENT – ACTION FONCIERE

6 - Rues Guy de Maupassant et de la Charmette - Réalisation d'une opération d'habitat à loyer modéré - Déclassement du domaine public communal - Cession par bail emphytéotique d'un tènement foncier à Grand Dijon Habitat

- décidé le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de terrain issue du groupe scolaire Alain Millot, d'une superficie de 1 755 m², cadastrée section AP n°408p, située rues Guy de Maupassant et de la Charmette, cette emprise foncière ayant fait l'objet d'une désaffectation de l'usage scolaire par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 ;
- décidé sa cession par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans au profit de Grand Dijon Habitat, en vue de la construction d'un programme de 25 logements locatifs aidés suivant les objectifs définis par la Ville et Dijon Métropole en application du Programme Local de l'Habitat en matière de création de logements, d'insertion urbaine et de mixités sociale et fonctionnelle ;
- fixé le montant du loyer annuel symbolique à 5 € ;
- approuvé le projet de bail emphytéotique, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et autorisé M. le Maire à signer le bail emphytéotique définitif ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé M. le Trésorier Municipal à percevoir le produit du bail.

7 - 2-10, quai Nicolas Rolin - Acquisition d'une emprise de terrain

- décidé l'acquisition par la Ville sur la Copropriété « Résidence de l'Ouest » du terrain situé 2-10, Quai Nicolas Rolin, cadastré section ES n°14p d'une superficie d'environ 700 m², libre d'occupation, et moyennant le prix de 60€/m² ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

C – POLITIQUE DE LA VILLE

8 - Contrat de ville – subvention 2019 – Association Génération Médiateurs

- autorisé M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- autorisé M. le Maire à verser une subvention de 1 000 € à l'association Génération Médiateurs ;
- autorisé M. le Maire à prélever les sommes sur le budget du contrat de ville 2019.

D – ENVIRONNEMENT

9 - Rapport 2018 sur les services publics de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dijon

- approuvé le rapport du Maire 2018 sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

II -EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A – PETITE ENFANCE

10 - Évolution du barème des participations familiales – Entrée en vigueur au 1er novembre 2019

- approuvé l'entrée en vigueur du barème des participations familiales au 1er novembre 2019 ;
- autorisé M. le Maire à faire mention des évolutions du barème dans le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – SPORTS

11 - Conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens et le projet d'avenant à convention à conclure entre la Ville et les deux associations sportives ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention et l'avenant à convention, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

CULTURE

12 - Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'ouverture dominicale des bibliothèques du centre-ville et l'harmonisation des horaires des bibliothèques

- approuvé le projet ci-dessus exposé ;
- validé le plan de financement 2019-2020 indiqué dans le rapport ;
- décidé de solliciter auprès de l'État, une subvention du montant le plus élevé possible.

13 - Dons manuels assortis de conditions – bulletin de don – charte éthique fixant les relations avec les mécènes et les donateurs

- décidé l'acceptation de tous les dons au bénéfice des musées de la Direction des Musées ;
- adopté le bulletin de don et la charte éthique fixant les relations avec les mécènes et les donateurs et autorisé M. le Maire à y apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause l'économie générale des textes ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

14 - Bibliothèque municipale - Convention 2020-2024 à conclure entre la Ville et la Bibliothèque nationale de France (BnF)

- approuvé le projet de convention, à conclure entre la Ville et la Bibliothèque nationale de France, annexée au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé, en fonction des projets qui seront retenus à solliciter auprès de la BnF, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

15 - Adhésion à l'APARR – Contrat de participation à l'opération Docs ici, Courts là

- décidé l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2019 et pour les années suivantes à l'association APARR ;
- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquittement, chaque année, de la cotisation due en conséquence, soit 10 € pour l'année 2019 ;
- approuvé le contrat à conclure entre la Ville de Dijon et l'association Docs ici, Courts là, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

SOLIDARITE

16 - Lutte contre l'habitat indigne ; convention de partenariat entre la Caisse d'allocation familiale de la Côte d'Or et la Ville de Dijon

- validé la convention entre la Ville de Dijon et la Caisse d'allocation familiale de la Côte d'Or ;
- autorisé M. le Maire à la signer ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette convention ;
- autorisé M. le Maire à signer les renouvellements de cette convention dès lors que les conditions en seront les mêmes.

17 - Unité d'intervention à domicile en santé mentale – expérimentation - approbation de la convention-cadre

- autorisé M. le Maire à signer la convention cadre avec l'ensemble des partenaires et tout acte à intervenir pour son exécution ;
- autorisé M. le Maire à lui apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- dit que les dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans le budget 2020.

V - finances - administration générale et personnel

A - FINANCES

18 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2019

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B- PERSONNEL

19 - Personnel municipal – Recrutement par contrat d'un directeur de la cuisine centrale

- autorisé M. le Maire à engager un directeur de la cuisine centrale sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- décidé que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- dit que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

VI - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

20 - Rapport des délégations du Maire

- donné acte de la communication relative aux délégations du Maire.

VOEUX ET QUESTIONS ORALES